



AVIS DE COURSE

VOILE RADIOCOMMANDEE

EUROPA CUP 2025 RG65

VOILE RADIOCOMMANDEE DE LA CLASSE « RG65 »

Du 10 au 12 octobre 2025

Plan d'eau de Pignedorée (Pierrelatte)

Autorité organisatrice : U.N.V.M. Pierrelatte

Grade 4

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a). La mention [DP] dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule :

La circulation et le stationnement des véhicules à moteur sont interdits dans l'enceinte de la base dans l'attente d'un accord exceptionnel de la Mairie.

Les chiens, même tenus en laisse, sont interdits dans l'enceinte de la base dans l'attente d'un accord exceptionnel de la Mairie.

En cas d'autorisation, l'information sera précisée sur le site de l'épreuve : vrc-pierrelatte.com aussitôt que possible.

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs (trices) de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1 REGLES

L'épreuve sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, incluant l'annexe E
- 1.2 Les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions].
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 Le système de course HMS en vigueur.
- 1.5 Les règles expérimentales 2021.
- 1.6 Le cas échéant, le SYRNIN.
- 1.7 Pour faciliter l'application de la RCV E3.9 les concurrents en situation de handicap peuvent signaler leur venue et leurs besoins à l'OA. En fonction de ses possibilités, l'OA fera son possible pour répondre aux demandes.
Pour les personnes ayant une déficience auditive ou ne pouvant s'exprimer, la RCV 60.2(a) (1) sera adaptée.
- 1.8 Règles modifiées
La RCV E2.1(c) est supprimée pour les annonces en français.

En cas de conflit dans la traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront disponible en version électronique à l'adresse suivante. vrc-pierrelatte.com.

3 COMMUNICATION

Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse : vrc-pierrelatte.com.

4 ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

Exclusion des concurrents Russes et Biélorusses.

Conformément à la RCV 76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

- 4.1 La régate est ouverte à tous les bateaux de la classe [RG65](#) et limitée à **76 concurrents**.
- 4.2 Les concurrents admissibles membres de l'association de classe correspondante peuvent s'inscrire en complétant le formulaire [HelloAsso](#).
- 4.3 a) Les concurrents possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou
 - leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée
 - ✓ pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
 - ✓ pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité du bateau validé par le responsable national de la jauge.
- b) Les concurrents n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger doivent présenter au moment de l'inscription :
 - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou, pour les majeurs, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).
- c) une autorisation parentale pour les mineurs.

- 4.4 En cas d'inscription après le 30 septembre 2025 ou de dossier envoyé et non réglé au 30 septembre 2025 au plus tard, l'organisateur se réserve le droit de refuser l'inscription.

5 DROITS A PAYER

- 5.1 Les droits requis sont les suivants : 60 €.
5.2 Autres frais : repas midi et soir ([voir bulletin d'inscription](#)).

6 REPARTITION DES FLOTTES

La répartition des flottes de la première course sera affichée à 11h30 le vendredi 10 octobre 2025.

7 PUBLICITE

[DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

8 PROGRAMME

- 8.1 Confirmation d'inscription et Identification du matériel utilisé.

Jeudi 09 octobre 2025 de 10h00 à 18h30

Vendredi 10 octobre 2025 de 08h00 à 12h00

Jours de course (incluant la course d'entraînement si nécessaire)

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Flottes / Courses du jour
Vendredi 10 octobre 2025	13h30	Flottes à suivre
Samedi 11 octobre 2025	9h30	Flottes à suivre
Dimanche 12 octobre 2025	9h30	Flottes à suivre

- 8.2 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après :
13h30 pour une nouvelle course
15h00 pour une nouvelle flotte

9 SYSTEME DE PENALITE

Les règles expérimentales 2021 s'appliqueront. Le texte sera publié sur le site de l'épreuve.

10 CLASSEMENT

- 10.1 4 courses devront être validées pour valider la compétition.
10.2 Courses retirées : application du HSM en vigueur.

11 RADIO [DP]

Les concurrents doivent s'assurer que leur matériel de radiocommande est conforme aux règles édictées par l'Administration.

12 PRIX

Le vainqueur de l'épreuve recevra le titre de «Vainqueur de l'EUROPA CUP 2025 RG65»
Des prix de participation seront distribués à tous les compétiteurs.

13 PROTECTION DES DONNÉES

13.1 Droit à l'image et à l'apparence

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

Utilisation des données personnelles des participants

- 13.2 En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

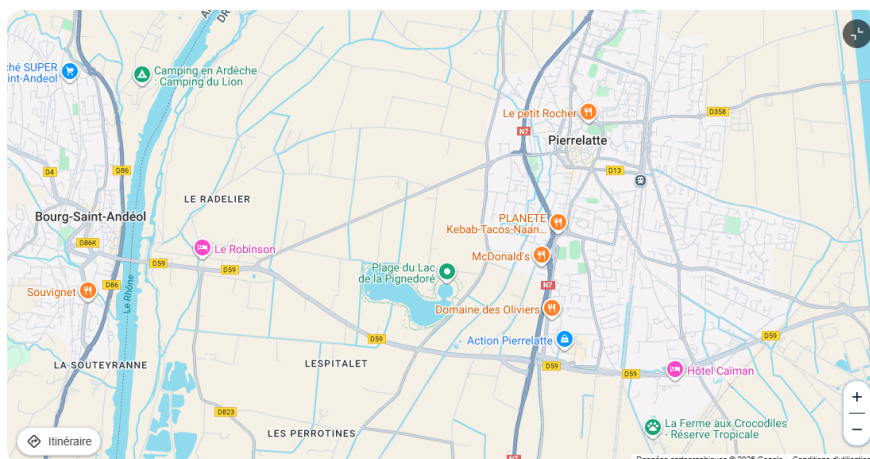
14 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

GONNET Pierre : gonnetspierre@hotmail.com

BILLARD Jean-Claude : jeanclaudbillard@gmail.com

ANNEXE A: LIEU DE LA RÉGATE



ANNEXE B : ZONE DE COURSE

